

CAHIER UNITÉ 3 :

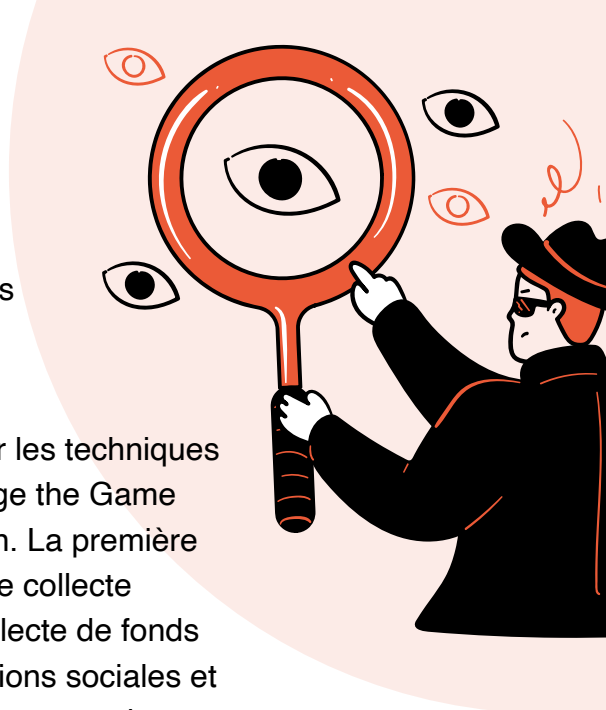
Explorez les innovations



Description de l'unité :

Le but de l'unité 3 est de développer les connaissances des participant-e-s sur les techniques avancées de collecte de fonds et les nouveaux modèles de financement qui ont récemment émergé dans le secteur de la coopération internationale.

L'unité 3 comporte deux sections. La première section porte sur les techniques avancées de collecte de fonds à travers le module 12 de Change the Game Academy ; et la deuxième section porte sur le contenu canadien. La première section est un approfondissement du module 2, « Techniques de collecte de fonds », et présente aux participant-e-s 11 techniques de collecte de fonds supplémentaires, y compris les entreprises sociales, les obligations sociales et vertes, et les entreprises filiales à but lucratif pour n'en nommer que quelques-unes. Le contenu canadien examine le marché de la finance sociale et innovante au Canada, incluant les possibilités et les défis.



SECTION	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE
Change the Game Academy	Identifier d'autres modèles de financement et voir des exemples de leur fonctionnement
	Réfléchir aux pratiques prometteuses et aux défis à relever
	Déterminer les modèles les plus adaptés à votre organisation, aujourd'hui et pour l'avenir
	Renforcer leur confiance dans l'utilisation de modèles de financement alternatifs
Contenu canadien	Expliquer la nécessité du financement innovant dans le secteur de la coopération internationale
	Expliquer le principe de base du financement innovant
	Réfléchir aux possibilités et aux défis liés au financement innovant dans le contexte canadien

Liens vers le contenu de la formation :

Change the Game Academy : *Techniques avancées pour la collecte de fonds locale*

Contenu canadien : *Bibliothèque de ressources d'Activer le changement*

EXERCICE DE L'UNITÉ 3 :

Réviser votre classement des techniques avancées de collecte de fonds

La section de Change the Game Academy a décrit un certain nombre de techniques avancées de collecte de fonds et vous a demandé de les classer, de 1 à 5, selon qu'elles sont appropriées ou non pour votre organisation ; 1 n'étant pas appropriée et 5 étant très appropriée.

Après en avoir appris davantage sur les revenus gagnés et le financement innovant dans le cadre réglementaire canadien, réviser votre classement de chaque technique. Y a-t-il des classements que vous changeriez maintenant que vous avez parcouru le contenu canadien de l'unité 1B ?

Quelles sont les questions que cela a soulevées pour vous ? Avez-vous l'impression qu'il manque des techniques ? Veuillez les ajouter au tableau ci-dessous, sous la colonne « réflexions/questions », afin que vous puissiez vous y référer lorsque vous réfléchirez à votre propre stratégie de collecte de fonds.

Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

TECHNIQUE DE COLLECTE DE FONDS	CLASSEMENT DE CHANGE THE GAME ACADEMY (1-5)	CLASSEMENT RÉVISÉ (LE CAS ÉCHÉANT)	RÉFLEXIONS/ QUESTIONS
Services de conseil			
Développement des actifs			
Frais d'adhésion			
Entreprises sociales			
Microcrédit/microfinance			
Entreprises filiales à but lucratif			
Incubation			
Financement du secteur privé			
Obligations sociales et vertes			
Financement participatif			
Parrainage fiscal			

MODÈLE	CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES	LÉGISLATION PERTINENTE	CARACTÉRISTIQUES	EXEMPLES
Organisme de bienfaisance	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être établi et exploité exclusivement à des fins de bienfaisance • Doit s'inscrire auprès de l'ARC aux fins de l'impôt sur le revenu pour être désigné comme organisme de bienfaisance, fondation publique, fondation privée • Le seul modèle qui peut émettre des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu • A un quota de décaissement • Exonéré d'impôt sur le revenu 	Loi de l'impôt sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être établi pour le bénéfice public • Peut gérer une « activité commerciale complémentaire », mais cela est étroitement défini par l'ARC • Peut créer et maintenir le contrôle d'une société distincte imposable, mais doit payer de l'impôt sur le revenu <p>***Peut réduire cet impôt au moyen de crédits pour des dons à un organisme de bienfaisance parent ou à un donataire reconnu, jusqu'à concurrence de la limite annuelle de dons de l'ARC</p>	Daily Bread Food Bank Fondation Santé Gatineau Horizon Housing Society
Organisation à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • La structure est une société à but non lucratif • Généralement, exonérée d'impôt sur le revenu • Peut être établie et exploitée à n'importe quelles fins, sauf pour réaliser des profits • N'a pas à s'inscrire à l'ARC et ne reçoit donc pas de désignation • N'a pas de quota de décaissement 	Loi sur les sociétés sans but lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus sont obtenus par le biais de revenus gagnés et de subventions gouvernementales (non admissibles aux dons de bienfaisance) • A un éventail plus large d'activités et de fins « admissibles », y compris des fins sociales, par rapport aux organismes de bienfaisance • Peut gagner un profit, mais les conditions dans lesquelles l'ARC le permet sont très strictes • Les lignes directrices de l'ARC ne sont pas claires quant à la question de savoir si les OSBL peuvent créer et maintenir le contrôle sur des sociétés distinctes et imposables 	Plan International Canada Ontario Association of the Deaf
Coopérative	<ul style="list-style-type: none"> • La structure est une « coopérative » • Possédée et dirigée démocratiquement par ses membres • Non exonérée d'impôt sur le revenu 	Incorporée en vertu d'une loi coopérative spécifique, au niveau provincial, territorial ou fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Peut lever des capitaux par le biais d'actions et de prêts • Doit réinvestir tout excédent de revenus pour profiter à ses membres et à la communauté en général 	MEC Agropur Desjardins

MODÈLE	CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES	LÉGISLATION PERTINENTE	CARACTÉRISTIQUES	EXEMPLES
Entreprise à contribution communautaire/ Entreprise d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Structurée comme une entreprise communautaire ou une organisation appartenant à la communauté • Non exonérée d'impôt sur le revenu 	<p>Pas bien articulé dans les politiques, les lois ou la gouvernance au niveau fédéral</p> <p>Entreprise à contribution communautaire : Établie par une modification de la Loi sur les sociétés par actions de la Colombie-Britannique (2012)</p> <p>Entreprise d'intérêt communautaire : Créée en vertu de la Loi sur les entreprises d'intérêt communautaire de la Nouvelle-Écosse (2021)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionne comme une société (c.-à-d. taxée à des taux d'entreprise réguliers et peut émettre des actions aux actionnaires) • Caractérisée par un « verrouillage d'actifs » et un plafond de 40 % sur les dividendes versés aux investisseurs, le reste allant à des causes sociales ou à un donataire reconnu • A une mission sociale, mais cette mission n'est pas réglementée par l'État ou par un organisme de réglementation des ONG • Un modèle potentiel pour les organismes de bienfaisance/à but non lucratif qui sont intéressés à établir des sociétés affiliées à but lucratif 	<p>Buy Social Canada CCC Ltd.</p> <p>Open Door Ventures CCC Ltd.</p> <p>World Housing CCC Inc.</p>
Entreprise des Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être structurée comme une société sans but lucratif ; une société à but lucratif ; un partenariat ; une entreprise non constituée en société • Exemptions fiscales en raison des droits issus de traités 	<p>Loi canadienne sur les sociétés par actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constituée en société et appartenant aux communautés des Premières Nations • Profits utilisés pour développer les ressources communautaires (objectif social) 	<p>KLUTERRA</p> <p>Membertou</p>
Entreprise avec une mission sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être structurée comme une société à but lucratif ; un partenariat ; une entreprise non constituée en société ; une entreprise d'intérêt communautaire ; une entreprise à contribution communautaire • Non exonérée d'impôt sur le revenu 	<p>Loi canadienne sur les sociétés par actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une entreprise traditionnelle à but lucratif (entreprise à propriétaire unique ou société cotée en bourse) • A une mission sociale clairement articulée 	<p>Croix Bleue</p> <p>Canadian tire</p> <p>Johnston Group</p>

Tableau 1 : Modèles d'entreprises sociales au Canada

RESSOURCES CITÉES DANS L'UNITÉ 3 : ANGLAIS

Government of Canada. (November 8, 2022). About the Social Finance Fund. ESDC programs and policy development. Retrieved from <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/social-innovation-social-finance/social-finance-fund.html>

Government of Canada. (March 31, 2003). What is a Related Business? Policies and Guidance. Retrieved from <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/charities-giving/charities/policies-guidance/policy-statement-019-what-a-related-business.html>

Imagine Canada. (August 2020). Are Charities Ready for Social Finance? Retrieved from <https://www.imaginecanada.ca/en/charities-social-finance-report-download>

Lasby, David. (2013). Earned Income-Generating Activities Among Canadian Charities. Imagine Canada's Sector Monitor. Retrieved from http://sectorsource.ca/sites/default/files/resources/ic-research/earned-income-report-en_2013.pdf

MaRS Centre for Impact Investing. (September 2014). Mobilizing Private Capital for Public Good. Retrieved from https://www.marsdd.com/wp-content/uploads/2014/09/MaRS-National_Advisory_Board_Report_EN.pdf

McMurtry, JJ, et al. (2015). Social Enterprise in Canada: Context, Models, and Institutions. Retrieved from <https://sprott.carleton.ca/scse/wp-content/uploads/Canada-national-McMurtry-et-al.pdf>

OECD. Executive Summary. Retrieved from <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/e3c30a9a-en/index.html?itemId=/content/publication/e3c30a9a-en>

World Bank Group. (November 2021). A Changing Landscape. Retrieved from <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/9eb18daf0e574a0f106a6c74d7a1439e-0060012021/original/A-Changing-Landscape-Trends-in-Official-Financial-Flows-and-the-Aid-Architecture-November-2021.pdf>

RESSOURCES CITÉES DANS L'UNITÉ 3 : FRANÇAIS

Gouvernement du Canada. (8 novembre 2022). À propos du Fonds de finance sociale. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/innovation-sociale-finance-sociale/fonds-finance-sociale.html>

Gouvernement du Canada. (31 mars 2003). Qu'est-ce qu'une activité commerciale complémentaire ? Politiques et lignes directrices. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/enonce-politique-019-est-activite-commerciale-complementaire.html>

Imagine Canada. (août 2020). Les organismes caritatifs sont-ils prêts pour le financement social ? Récupéré de <https://www.imaginecanada.ca/fr/charities-social-finance-report-download>

Lasby, David. (2013). Activités rémunératrices chez les organismes de bienfaisance canadiens. Résumé des conclusions de l'Enquête sectorielle d'Imagine Canada. Récupéré de https://sectorsource.ca/sites/default/files/resources/ic-research/earned-income-report-fr_2013.pdf

MaRS Centre for Impact Investing. (septembre 2014). La mobilisation de capitaux privés pour le bien collectif. Récupéré de https://www.marsdd.com/wp-content/uploads/2014/09/MaRS-National_Advisory_Report_FR.pdf



POUR EN SAVOIR PLUS : (EN ANGLAIS)

Canadian Forum for Impact Investment and Development's (CAFFID) website

Common Approach to Impact Measurement website

Community Contribution Companies in BC

Convergence's website

FinDev Canada

Globe and Mail Article on C3 Companies

Guidance on Annual Gift Limit

Innovative Financing for International Development Panel - YouTube

Innovative Financing Pilot Programs

Social Enterprise in Quebec

Social Finance

POUR EN SAVOIR PLUS : (EN FRANÇAIS)

Entreprise sociale en Québec

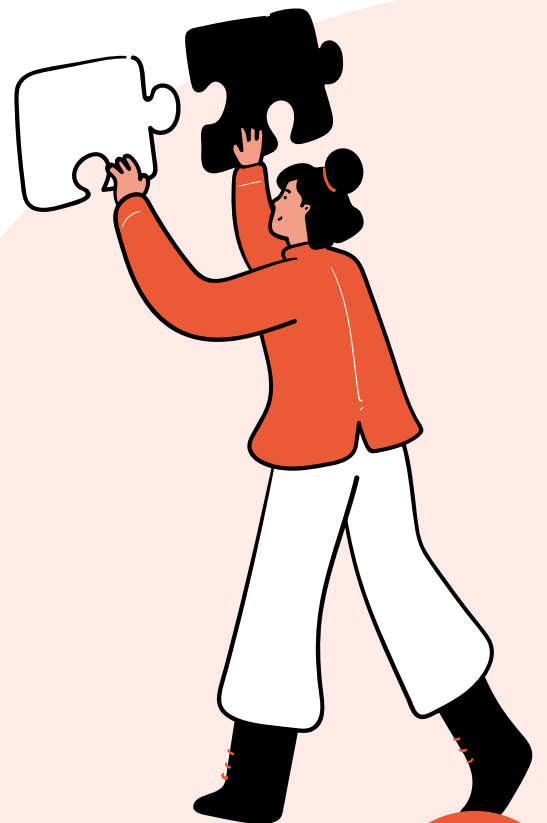
Finance sociale

FinDev Canada

L'Approche commune

Les programmes de financement novateurs du Canada

Ligne 34900 – Dons



UNITÉ 3 : GLOSSAIRE

Financement mixte (Convergence) : Une approche structurante, qui implique l'utilisation de capital à effet catalyseur provenant de sources publiques ou philanthropiques pour accroître les investissements du secteur privé dans le développement durable

Obligations sociales, de développement ou d'impact (Convergence) : Un instrument ou un modèle d'investissement par lequel un gouvernement, ou dans certains cas un organisme d'aide internationale ou de bienfaisance, s'engage à rembourser les « investisseurs obligataires », avec un retour jusqu'à 5-7 ans plus tard, si le fournisseur de services du programme donne des résultats convenus au préalable

Investissement d'impact (Canadian Forum for Impact Investment and Development) : Une approche d'investissement par laquelle les investissements sont faits dans des entreprises, des organisations et des fonds, qui génèrent un impact social et environnemental parallèlement au rendement financier. Les investisseurs d'impact peuvent participer à des structures de financement mixte.

Financement novateur (Gouvernement du Canada) : Structures et mécanismes financiers permettant de mobiliser, de régir ou de distribuer les fonds au-delà de l'ADO des pays donateurs traditionnels. Bon nombre des mécanismes font appel à des partenariats comportant de multiples facettes, avec de nouveaux acteurs.

Société en commandite (Cornell Law School) : Un partenariat entre deux ou plusieurs partenaires, dont un est un partenaire général qui supervise et gère l'entreprise avec une responsabilité illimitée, et des commanditaires qui ne gèrent pas l'entreprise et sont responsables jusqu'au montant de leur investissement

Garantie de prêt (Banque mondiale) : Conçue pour atténuer les risques pour les prêteurs commerciaux en ce qui a trait aux défauts de paiement du service de la dette causés directement ou indirectement par le non-respect par le gouvernement d'obligations de paiement et/ou de rendement particulières découlant d'un contrat, d'une loi ou d'une réglementation

Aide publique au développement (OCDE) : L'aide gouvernementale qui favorise et cible spécifiquement le développement économique et le bien-être des pays en développement

UNITÉ 3 : GLOSSAIRE (SUITE)

Investissements liés à des programmes (ARC) : Investissements visant à favoriser les fins de bienfaisance déclarées d'un organisme de bienfaisance et pouvant prendre la forme de prêts, de garanties de prêts, d'achats d'actions, de baux immobiliers

Financement axé sur les résultats (OCDE) : Un archétype ou une structure du financement mixte qui implique un mécanisme par lequel un bailleur de fonds est disposé à effectuer des paiements à un agent qui assume la responsabilité d'atteindre des résultats prédéfinis. Les résultats sont définis à l'avance et le financement n'est octroyé que lorsque les résultats ont été atteints, après avoir été vérifiés de façon indépendante.

Économie sociale (Loi sur l'économie sociale) : La production de biens et de services par des associations à but non lucratif, des sociétés mutuelles et des coopératives, et sur la base d'un ensemble de principes directeurs que ces organisations devraient suivre

Entreprise d'économie sociale (Loi sur l'économie sociale) : Entreprise dont les activités consistent, entre autres, dans la commercialisation ou l'échange de biens ou de services et qui est exploitée, conformément aux principes énoncés dans le premier paragraphe, par une coopérative, une société mutuelle ou une association dotée d'une personnalité juridique.

Entreprise sociale (Canadian Task Force on Social Finance, 2010) : Les entreprises sociales sont généralement comprises comme étant des organisations qui utilisent la production et la vente de biens et/ou de services axés sur le marché pour poursuivre une mission d'intérêt public.

Finance sociale (Imagine Canada) : La finance sociale est un investissement qui produit un impact social, culturel et/ou environnemental mesurable, ainsi qu'un rendement financier pour le(s) investisseur(s).

Filiale (BDC) : Entité juridique contrôlée par une autre entité juridique.



